

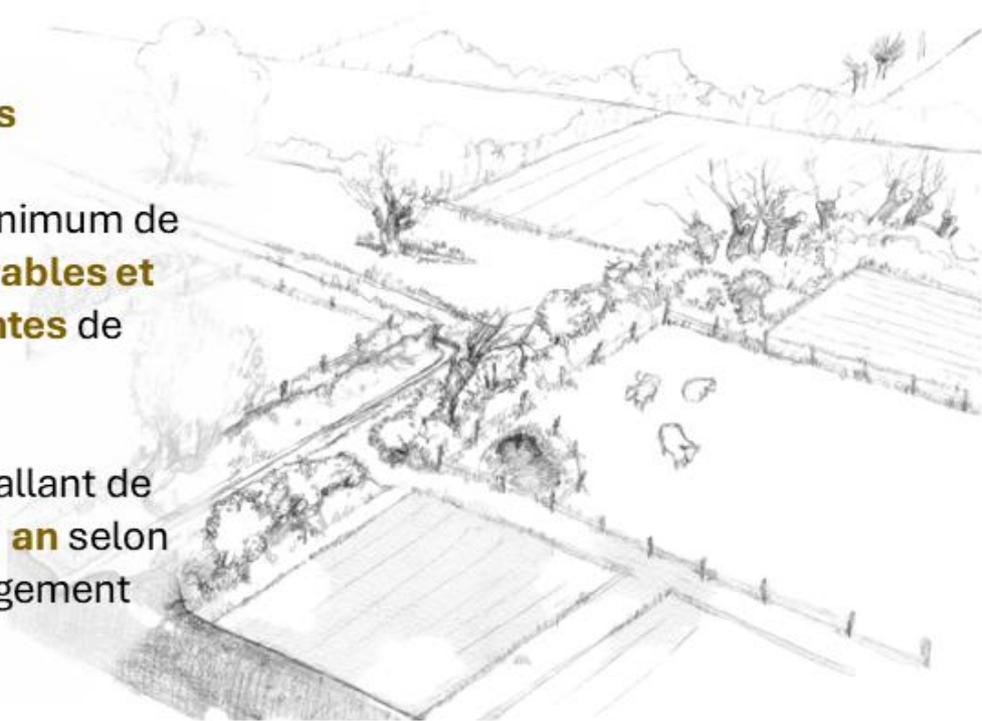
LA MESURE

AGRO-ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE ●

CLIMAT BIEN-ÊTRE ANIMAL AUTONOMIE FOURRAGÈRE ELEVAGES D'HERBIVORES

Je m'implique pour le **climat** à l'échelle de mon exploitation

- ✓ Un contrat de **5 ans**
- ✓ Un engagement minimum de **90% des terres arables et prairies permanentes** de mon exploitation
- ✓ Une rémunération allant de **121 à 233 € / ha / an** selon mon niveau d'engagement



AUTONOMIE FOURRAGERE EN CÔTE D'OR

Contact: Cléane HERNANDEZ – Laetitia MORGE

Téléphone: 06.33.50.84.47 – 07.50.67.45.70

Mail: cleane.hernandez@cote-dor.chambagri.fr

laetitia.morge@cote-dor.chambagri.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
CÔTE-D'OR



COMMENT

savoir si mon exploitation est éligible ? ●

Je détiens des **herbivores** (minimum 0,2 UGB/ha) et au moins une parcelle dans le **département de Côte d'Or**

Dès la 1^{ère} année d'engagement, mon **chargement annuel moyen** à l'échelle des surfaces fourragères est inférieur ou égal à :

1,2
UGB/ha/an

1,2
UGB/ha/an

1,2
UGB/ha/an

A l'échelle de mon exploitation, je détiens, à partir de ma 3^{ème} année d'engagement :

- Un minimum de surface en **herbe** sur ma SAU de :
- Un maximum de surface de **maïs ensilage** sur ma surface fourragère de :

40 %

50 %

60 %

10 %

5 %

0 %

Et dès la 1^{ère} année, un minimum de surfaces en **prairies permanentes** de :

-

20 %

20 %

↓
Je suis éligible au **niveau 1**

↓
Je suis éligible au **niveau 2**

↓
Je suis éligible au **niveau 3**

QUELS

sont les critères de priorisation? ●

- ① Exploitations s'engageant en **niveau 3**
- ② Exploitations s'engageant en **niveau 2**
- ③ Exploitations s'engageant en **niveau 1**

➔ Pour chaque critère, des sous-critères sont également établis :

- a. Exploitations ayant 70% d'herbe au maximum
- b. Exploitations dont le calcul IFT est > 0 en 2022
- c. Jeunes agriculteurs
- d. Surfaces en zone Natura 2000, Parc du Morvan et Parc de Forêts (*classement par ordre décroissant de surface*)
- e. Surfaces en zone de captage (*classement par ordre décroissant de surface*)

QUELS

sont mes engagements ? ●

Niveau 1

Niveau 2

Niveau 3

① Je respecte les **limites d'utilisation de produits phytosanitaires**

Aucun traitement phytosanitaire sur au moins 90% de mes prairies permanentes

Aucun traitement phytosanitaire (hors localisé) sur au moins 90% de mes prairies permanentes et sur au moins 90% de mes prairies temporaires

- Je réalise un bilan IFT chaque année, dont trois années avec un accompagnement
- Je ne dépasse pas l'IFT herbicides de référence de l'année
- Je ne dépasse pas l'IFT hors-herbicides de référence de l'année

② Je respecte les **limites en termes d'achats de concentrés**

- 800 kg/UGB bovin ou équin
- 1000 kg/UGB ovin
- 1600 kg/UGB caprin

③ Je respecte les **limites en termes de fertilisation**

J'établis un bilan prévisionnel de fertilisation et respecte l'équilibre de fertilisation azotée sur au moins 90% de mes terres arables et prairies

ET je limite les apports de fertilisants azotés minéraux à 50 kg d'azote/ha/an sur 90% de mes prairies permanentes et temporaires

Rémunération de

121€/ha/an

Plafond de 8 000€
/exploitation/an
(Transparence GAEC)

Rémunération de

177€/ha/an

Plafond de 10 000€
/exploitation/an
(Transparence GAEC)

Rémunération de

233€/ha/an

Plafond de 12 000€
/exploitation/an
(Transparence GAEC)

④ Je m'engage à suivre une **formation** dans les deux premières années d'engagement

⑤ Je réalise un **diagnostic agroécologique** de mon exploitation

A transmettre à la DDT avant le **15 septembre de la 1^{ère} année d'engagement**

⑥ J'enregistre mes **interventions**

QUELS

sont les IFT à respecter ?

	Parcelles engagées			Parcelles non engagées		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Herbicides						
Année 1	-	-	-	-	-	-
Année 2	1	0,9	0,7			
Année 3	0,9	0,8	0,6			
Année 4	0,8	0,7	0,6	1,2	1	0,8
Année 5	0,7	0,6	0,5			
Hors-Herbicides						
Année 1	-	-	-	-	-	-
Année 2	1,5	1,3	1			
Année 3	1,4	1,1	0,9			
Année 4	1,2	1	0,8	2	1,6	1,3
Année 5	1,1	0,9	0,7			

COMMENT

m'engager ?

① Je contacte l'opérateur MAEC de mon territoire et je prends rendez-vous pour réaliser le **diagnostic** de mon exploitation (à transmettre à la DDT avant le 15/09/2023)

② Je choisis le **niveau de ma mesure** qui correspond à mon exploitation et à mes objectifs

③ Je fais ma **déclaration PAC avant le 15 mai** et stipule mon engagement dans la mesure avec le code :

- BF_CDOR_HBV1 pour le niveau 1
- BF_CDOR_HBV2 pour le niveau 2
- BF_CDOR_HBV3 pour le niveau 3